

Motion 2542

pour des macarons en faveur des professionnels de la santé

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les véhicules spécifiques des professionnels de la santé se trouvent aujourd’hui soumis aux mêmes contraintes que les véhicules à usage privé ;
- que ces véhicules se retrouvent régulièrement amendés alors qu’ils sont en intervention ;
- que cette situation constitue une pression supplémentaire sur les professionnels de la santé ;
- que le gouvernement est conscient de la problématique et réfléchit actuellement aux solutions envisageables ;
- que, parmi ses réflexions, figure notamment la possible amélioration du macaron multizone « Plus » existant,

invite le Conseil d’Etat

- à redéfinir les conditions d’octroi des « tolérances de stationnement » actuellement en vigueur et accordées aux médecins, aux sages-femmes et au personnel soignant appelés à intervenir à domicile ;
- à uniformiser sur le canton les pratiques de contrôle du stationnement des véhicules bénéficiant desdites « tolérances de stationnement » ;
- à développer et à promouvoir parallèlement des modes de déplacement alternatifs afin de limiter le plus possible l’utilisation de ces véhicules, lorsque jugée non nécessaire, notamment dans l’hypercentre urbain.